

CONGRÈS 8ème ÉDITION
DOSSIER DE H97<B E I 9

corsicardiosleep



*Regards croisés
sur le SAS*

*DU U]g'XYg'Vt[b[fÄg'XfAjaccio
Vendredi 2 & Samedi 3 Juillet 2021*

Un événement
cardioSleep

I. Lieu et accès

Palais des Congrès Expositions d'Ajaccio

Quai l'Herminier
20000 Ajaccio

Tel : 04.95.51.55.44

@ : palaisdescongres@sudcorse.cci.fr





II. Stationnement

Parking Public Tino Rossi (devant le Palais des Congrès)

Situation : Quai l'Herminier

Nombre de places : 140

Ouverture : 7 jrs / 7 jrs - 24h / 24h

Tarif horaire :

- de 8h00 à 24h00 : 1.20€/ heure

- de 24h00 à 8h00 : 0.60€/ heure

Parking Public Margonajo (10 minutes à pieds du Palais des Congrès)

Situation : Rond point de la Gare

Nombre de places : 420

Ouverture : 7 jrs / 7 jrs - 24h / 24h

Tarif horaire :

- de 8h00 à 24h00 : 1.20€/ heure

- de 24h00 à 8h00 : 0.60€/ heure

Parking Public Sampiero (8 minutes à pieds du Palais des Congrès)

Situation : Boulevard Sampiero

Nombre de places : 50

Ouverture : 7 jrs / 7 jrs - 24h / 24h

Tarif horaire :

- de 8h00 à 24h00 : 1.20€/ heure

- de 24h00 à 8h00 : 0.60€/ heure

III. informations utiles

Office du Tourisme :

Ajaccio - 3 Boulevard Roi Jérôme : +33 (0)4.95.51.53.03 (Face à la place du marché, à 1 min à pied de la gare maritime)

<https://www.ajaccio-tourisme.com/organiser-mon-sejour/hebergements/hotels/>

Porticcio - Les Marines : +33 (0)4.95.25.01.01

▪ **Services d'urgences**

Hôpital de la Miséricorde - 2 avenue Impératrice Eugénie : +33 (0)4.95.29.90.90

Commissariat de police - rue du Général Fiorella : +33 (0) 4.95.11.17.17

SAMU : 15

Pompiers : 18

Urgences : 17

▪ **Transports**

Taxis

Station Gare Maritime

Station Place De Gaulle : +33 (0)4.95.21.00.87

Taxi Ambrosini : +33 (0) 4.95.20.83.96

Ajaccio Allo Taxi : +33 (0) 6.08.96.67.85

Ajaccio Taxi : +33 (0)6.07.68.15.73 / +33 (0)6.07.25.21.46

Taxi Express : +33 (0) 6.15.02.60.36

Jean Battini : +33 (0) 6.07.48.30.83

Alain Marquis : +33 (0) 6.07.09.57.67

Jean-Paul Catellagi +33 (0)6.07.56.39.77

Thierry Graziani : +33 (0)6.07.23.14.65

ABC Taxis Ajacciens : +33 (0) 6.62.55.71.38

Bus

- Liaisons journalières Ajaccio / Porticcio / Ajaccio : +33 (0)4.95.25.40.37

Bus de ville (Pour les horaires, Informez-vous au Bureau du Terminal du Port)

- Ligne 5: vers les Iles Sanguinaires

- Ligne 8: vers l'aéroport

Location de voitures

ACL, Rent a Car - 51 cours Napoléon : +33 (0)4.95.51.34.45 / 61.81

Corse Auto Rent - Boulevard Lantivy : +33 (0)4.95.51.21.21

Europcar - 16 cours Grandval : +33 (0)4.95.21.05.49

Hertz - 8 cours Grandval : +33 (0)4.95.21.70.94

Avis - 1 rue Paul Colonna d'Istria : +33 (0)4.95.23.92.55

Loca Light - 11 avenue Noël Franchini : +33 (0)4.95.21.70.94

Navettes Maritimes et promenades en mer

- Toutes les 20 min Ajaccio / Porticcio / Ajaccio - Depart d'Ajaccio, Port Tino Rossi / Arrivée à Porticcio plage Viva
- Embarquement port Tino Rossi

Nave Va : +33 (0)4.95.21.83.97

Découvertes Naturelles : +33 (0)6.24.69.48.80 / +33 (0)6.24.69.48.81

▪ **Quelques adresses utiles**

Poste principale - 13 cours Napoléon : +33 (0)4.95.51.84.75
Distributeurs bancaires
Banque de France - 8 rue Casalonga
Société Général - 4 rue Casalonga
BPPC - Place Foch
Crédit Lyonnais - Place Foch
Caisse d'Epargne - 9 cours Napoléon
BNP - 33 cours Napoléon
Crédit Agricole - Ajaccio Diamant, avenue du 1er 1er Consul
Crédit Mutuel - place de Gaulle

IV. Les espaces

1. Hall Napoléon Bonaparte - niveau RDC 1169 m² avec terrasse sur quai d'honneur



2. Auditorium Pascal Paoli



432 places équipé d'une régie



Auditorium Pascal PAOLI

V. Accès et livraisons

<p>EVENEMENT : ...CardioSleep 2021</p> <p>NOM DE LA SOCIETE :</p> <p>NOM DU CONTACT SUR PLACE :</p> <p>TELEPHONE DU CONTACT :</p> <p>N° DE STAND :</p> <p><i>N° de colis : sur .colis au total</i></p>
--

Horaires de livraison du Lundi au vendredi de 8h à 16h

Livraisons possibles à partir du 24/06/2021

Adresse de livraisons : PALAIS DES CONGRES EXPOSITION AJACCIO

Quai L'Herminier

20000 Ajaccio

Récupération colis au plus tard 48h après la fin du Congrès

Dans le cas où un transporteur devrait récupérer vos colis, nous vous remercions de :

- bien vouloir les fermer et les étiqueter avec l'adresse retour ,le nom du stand, un numéro de téléphone,
- les déposer dans la zone de stockage prévue à cet effet
- informer votre transporteur

VI. Caractéristiques des stands

La location d'un espace sur la zone d'exposition comprend un équipement de base * :

- Structure alu laqué blanc,
- Panneaux mélaminé blanc 7mm - -
- Branchement électrique, 220 volts 10 ampères, protection différentielle 30mA
- Eclairage 3 spots LED de 100W par stand
- Mobilier : 1 table nappée 140x70 et 3 chaises par stand
- 1 corbeille à papier



*Pour toute demande de mobilier complémentaire, n'hésitez pas à consulter nos prestataires

Agence EVENT COM

Contact: Carlo ou Mario FERREIRA
Résidence Méditerranée
Avenue Noël Franchini
20 090 AJACCIO
Tél : **04.95.10.70.74**
info@eventcom.fr

CORSEVENE – Groupe « Le Hussard »

Contact: Claire COSTENTINO
Lieu Ponte Bonello
20167 Sarrola Carcopino
Tél : **04.95.20.46.33**
corsevene@wanadoo.fr

Horaires du Congrès

(Montage – Ouverture exposition – Démontage)

	01/07/21	02/07/21	03/07/21
MONTAGE Surfaces nues	10h00 à 17h00		
MONTAGE Stands équipés : installation des exposants	13h00 à 17h00		
OUVERTURE EXPOSITION		08h00 à 17h30	08h00 à 16h00
DEMONTAGE			16h00 à 18h00

Fin manifestation :

Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel, ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

Tous les matériels et installations de stand devront être retirés au plus tard le

03/07/2021 à 18h00.

Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

VII. règlement intérieur / sécurité

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du bâtiment.

Décret du 15 novembre 2006

Desserte du bâtiment

- Les exposants devront respecter les horaires prévus au cahier des charges pour la dépose de matériel.
- Les livraisons doivent se faire pendant les horaires prévus et les conducteurs devront respecter les consignes de sécurité (aires de livraisons, EPI, manutention de charges lourdes).
- Les accès des véhicules de secours (voies engins) doivent rester dégagés.
- Pendant la durée de la manifestation les véhicules devront stationner sur les emplacements prévus, après autorisation de la Direction.

Dispositions de sécurité

- L'exposant devra respecter toutes les mesures de sécurité imposées par le règlement de sécurité (arrêté du 18 novembre 1987).

Dégagements

- Les issues, circulations et dégagements doivent rester libres de tout obstacle.
- Tout débordement sur les allées et espaces de circulation est interdit.
- Un tiers au moins de la surface du hall doit être réservé à la circulation du public.

Consignes d'exploitation

- Il est interdit de constituer dans les surfaces d'exposition, dans les stands et dans les dégagements, des dépôts de caisses, de bois, de paille, de carton.

-

S'il est installé des points chauds (cafetière, réfrigérateur) ceux-ci doivent être hors de portée du public, ces installations doivent être éloignées de plus de 3 m, sur deux stands différents

➤ Les aménagements doivent être achevés au moment de la visite de réception par le Responsable de sécurité. Toutes les dispositions doivent être prises pour que celui-ci puisse les examiner. L'exposant doit tenir à la disposition de la Commission de Sécurité tout renseignement concernant les installations et les matériaux des stands.

- La manutention (chaises, stands, estrades) sera effectuée par du personnel qualifié et respectant les règles de sécurité (EPI).
- Il appartient aux exposants de prévoir le matériel ainsi que le personnel nécessaire au transport de ses colis et caisses.
- Les installations techniques du Palais des congrès ne peuvent être utilisées que par le personnel du Palais, qualifié en la matière.
- L'application de peinture ainsi que l'usage de vis, clous, punaises, épingles, etc... sont strictement interdits sur les sols, planchers, plafonds, murs, corniches suspensions, rideaux, colonnes, panneaux de stands, tous les mobiliers ou décors appartenant au Palais des Congrès.
- Sur les cloisons de stand est autorisée l'utilisation d'un adhésif simple ou double face, pour fixation provisoire et garanti sans dépôt de colle.

Aménagement électrique des stands

- Les installations électriques des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques et possédant les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec le présent règlement.
- Il est interdit de modifier les installations des stands.

Les aménagements intérieurs

- Les aménagements intérieurs tels que plafonds, plafonds suspendus, vélums, ne doivent pas faire obstacle au bon fonctionnement des installations de désenfumage, ni à celles de détection.
- La constitution et l'aménagement des stands et notamment leur cloisonnement et leur ossature doivent être réalisés en matériaux de catégorie m3.
- Les revêtements horizontaux ou non des podiums, estrades ou gradins d'une hauteur supérieure à 0,30m et d'une superficie totale supérieure 0,20M2 peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M3 si leur surface totale est inférieure ou égale à 20M2. Ces revêtements peuvent être réalisés en matériaux de catégorie M4.
- Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu.
- Les éléments flottants de décoration ou d'habillage, tels que panneaux publicitaires supérieurs à 0,50 m2 doivent être en matériaux de catégorie m1.
- Les tentures doivent être réalisées en matériaux de catégorie m2.

- La preuve du classement de réaction au feu doit être apportée soit par P-V, soit par le marquage de conformité N F.
- Pour les tissus ignifugés, soit par identification (placée en lisière, soit par un tampon si le traitement d'ignifugation est effectué in situ.
- l'ignifugation est obligatoire. Elle doit être réalisée par une entreprises qualifiée délivrant le label de garantie d'un organisme agréé.

Protection du public

- Les machines et appareils en fonctionnement ne doivent faire courir aucun risque au public et doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organisateur de l'organisateur et de la Direction du Palais des Congrès.
- Une aire protégée doit être mise en place (+1 mètre) entre les machines et le public.
- Toutes les présentations et démonstrations sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exposant.
- Les machines et appareils présentés en fonctionnement ne doivent faire courir aucun risque pour le public et doivent faire l'objet d'une déclaration auprès de l'organisateur de l'organisateur et de la Direction du Palais des Congrès.
- L'emploi de liquides inflammables, de bouteilles de gaz ainsi que tout de produits présentant un risque d'inflammation ou d'explosion est interdit .

Assurance

- Les exposants devront contracter une police d'assurance les couvrant de risques et de la responsabilité civile qu'ils peuvent encourir pendant toute la durée de l'exposition, installation et déménagement compris.

L'assureur est laissé au libre choix de l'exposant, qui s'engage à faire parvenir copie de la police ou attestation de la compagnie au Palais des congrès avant le montage.

- L'exposant renonce à tout recours contre les organisateurs scientifiques et techniques et contre le propriétaire des locaux. Il s'engage à souscrire les polices d'assurance pour tous les risques encourus par le matériel exposé (vol, dégâts) ainsi que les responsabilités civiles couvrant les collaborateurs ou vacataires présents lors de la manifestation.
- Il est demandé à tout exposant de souscrire obligatoirement une assurance responsabilité civile le couvrant contre tout dommage causé aux autres exposants et visiteurs et comprenant tout dommage de toute nature causé au Palais des Congrès.

- Les exposants sont tenus responsables des dommages que leurs installations pourraient engendrer au Palais des congrès. Ils doivent disposer leurs installations de façon à ne pas incommoder, ni porter préjudice à leurs voisins.

- Un gardiennage spécifique pour l'exposition peut être assuré sur demande pendant ou en dehors des heures d'ouvertures de l'exposition.

- Nous précisons que le Palais des Congrès décline toute responsabilité pour tout vol et/ou dommage causés aux biens des exposants.

Important: le dossier sécurité ainsi que toutes les pièces qui le constituent (plan, engagement, PV) devront pouvoir être présentés à la Commission de Sécurité.

Dispositions générales

- Tout plan d'installation devra être soumis au préalable au Responsable Sécurité du Palais des Congrès et validé par la Direction.

-La charge maximum autorisée au sol est de 500kg/m2.

Consignes en cas d'incendie :

1. Prévenez immédiatement le personnel du palais : PC (3077) ou accueil (3000) ou les pompiers (18).
2. Suivez les instructions affichées.
3. Déclenchez l'alarme au moyen des déclencheurs (boitiers rouges).
4. Dirigez vous vers les sorties dans le calme.
5. N'empruntez pas les ascenseurs.

Vos interlocuteurs :

Organisateur du Congrès :

Coralie MARTIN , organisation générale & logistique

Tél : 06.77.85.60.41

Email : coralie@macogestion.fr

Société C&SA /Cardiosleep

Palais des Congrès d'Ajaccio

Stéphane GALAVOTTI , Régisseur Général du Palais des Congrès

Tel : 06.11.05.45.24

Email : stephane.galavotti@sudcorse.cci.fr

Traiteur Palais des Congrès

A CASSETTA

Michael TORRE

Tel : 06.22.50.38.04 ou 06.07.28.18.05

Email : michael.acasetta@gmail.com